



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Etudes européennes et internationales

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences - Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Etudes européennes et internationales

Domaine : Arts, lettres, langues / Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150007455

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

47 bd Vauban, 78280 Guyancourt.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Etudes européennes et internationales* est une formation destinée à développer des connaissances en langues - français, anglais, allemand ou espagnol - couplées avec la connaissance de l'histoire, de la culture, des enjeux géoculturels et géopolitiques des espaces culturels étudiés - mondes anglophone, germanophone et/ou hispanophone. Les perspectives professionnelles à l'issue de la formation sont celles relevant des emplois dans les organisations et entreprises du secteur de la coopération internationale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La création en septembre 2011 de la licence mention *Etudes européennes et internationales* et l'absence d'un dossier de présentation de cette licence - seule une fiche d'autoévaluation est disponible - ne permet pas l'évaluation de tous les éléments relatifs à cette formation. Au vu des informations disponibles, le projet pédagogique est pertinent et cohérent quant à la répartition des enseignements relatifs aux trois langues étudiées, à l'étude des civilisations anglo-saxonne, allemande et hispanique, et à l'étude des relations internationales. Les enseignements

sous forme de travaux dirigés sont prépondérants dans la formation, et les techniques d'information et de communication appliquées à l'enseignement (TICE) sont utilisées dans l'enseignement des langues. En revanche, le projet pédagogique ne fait pas apparaître une orientation et une spécialisation progressive. La liste des unités d'enseignements (UE) ne fait pas apparaître de parcours distincts.

Les informations données sur le contrôle et le suivi des connaissances et des aptitudes des étudiants ne permettent pas de les évaluer. Par ailleurs, les modalités d'identification et d'acquisition de compétences transversales ne sont pas suffisamment explicitées. Les dispositifs d'aide à la réussite sont peu nombreux. Des séjours à l'étranger sont annoncés en troisième année, mais aucune donnée sur la mobilité internationale n'est disponible.

L'acquisition des compétences préprofessionnelles est centrée sur le stage de deux mois dans une entreprise internationale en troisième année. Les informations sont insuffisantes pour évaluer les autres actions notamment toutes les interventions des professionnels.

Si l'absence d'indicateurs relatifs à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle est normale compte tenu de la date de création de la mention, l'absence d'identification des possibilités de poursuites d'études et d'insertion professionnelle à l'issue de la formation est surprenante.

Aucun dispositif formel d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants n'est mis en œuvre. Les informations sur la composition de la population étudiante ne sont pas connues. La formation fait appel à une équipe pluridisciplinaire d'enseignants et à des intervenants professionnels, mais il n'y a pas de conseil de perfectionnement ou de structure analogue. Il manque la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et l'ADD (Annexe descriptive au diplôme).

- Point fort :
 - Un stage de deux mois est prévu en troisième année.

- Points faibles :
 - Les documents fournis pour l'évaluation sont incomplets et parfois contradictoires.
 - Les poursuites d'études ne sont pas clairement identifiées.
 - La mobilité internationale est insuffisante pour une mention de ce type.

- Recommandations pour l'établissement :

Une plus grande attention au processus d'évaluation permettrait l'établissement d'un dossier de présentation de la formation.

La mobilité internationale devrait être renforcée, les étudiants devraient avoir l'obligation de réaliser leur stage à l'étranger.

Pour préparer la poursuite d'études, la mention pourrait comporter d'autres enseignements fondamentaux développant par exemple des compétences en management, en économie ou en droit. Cette révision du contenu de certaines UE et de leur architecture permettrait alors une orientation et une spécialisation progressive. En troisième année, des parcours distincts pourraient alors être identifiés. La poursuite d'études en master serait facilitée.

La formalisation d'un pilotage de la mention et la recherche d'indicateurs sur la population étudiante -origine, suivi-, la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des enseignements et de la formation permettrait d'accroître la pertinence de la mention.



Observations de l'établissement

N° demande : LI-S3LI150007455

Domaine : ALL/SHS

Niveau : Licence

Mention: Etudes Européennes et Internationales

Observation (s):

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Dès 2014, cette licence deviendra un parcours de la licence mention LLCER, aux côtés des parcours anglais, espagnol et droit-anglais. Dans cette nouvelle configuration, les mutualisations ont été renforcées et la cohérence globale de la formation clarifiée; le choix a été fait de renforcer la soutenabilité pédagogique de ce parcours en le réorientant vers les métiers de la culture à l'international, qui sont un des points forts de l'IECI. Des parcours sont introduits en S4 et poursuivis en S5 et S6 préfigurant une poursuite d'études possible, notamment en direction d'un parcours de master intitulé "projets culturels internationaux" (intégré aux mentions de master "culture et communication" et LLCER).

La mobilité étudiante sera enfin plus encouragée dans la mesure où les étudiants pourront candidater aux programmes d'échanges réservés aux formations de l'IECI.

Par ailleurs, un test de positionnement en anglais sera organisé, dès la rentrée 2014, en L1 et conduira à la mise en place de groupes de niveaux; une UE "projet universitaire de l'étudiant" en S1 permettra de mettre en place un suivi individualisé; la cohérence et le pilotage de la formation seront en outre encadrés par une commission pédagogique.